

NaiS / Form. 6 / Canton de Berne		Relevés consécutifs concept placettes témoins - canton BE	
Commune / lieu:	Sonceboz (Est)	Relevé consécutif No	2
Placette témoin No:	4	Date dernier relevé consécutif.:	13.04.2010
Personne compétente:	Markus Angehrn et pierre-Yves Vuilleumier	Date relevé consécutif actuel:	09.06.2011

1. Situation initiale

Un changement important peut-il être constaté sur la placette témoin depuis le dernier relevé?

oui ☐
non ☒

(nouveau relevé avec Form. 2 --> voir au verso)
(relevé consécutif traditionnel avec Form. 6)

2. Aspect

☒ Par rapport au dernier relevé, une modification est intervenue sur la surface, à savoir:
(faire esquisse au verso si localisable)

- Augmentation du dépérissement des sapins
- Dans le secteur de la photo 1 et 2, il y a du rajeunissement à la hauteur des carex

☐ Les modifications ont une influence sur les buts poursuivis par la placette témoin, à savoir:

☐ La surface a été touchée par un événement naturel
Événement: _____ Date: _____
Conséquences: _____

☐ Les alentours proches de la surface ont été touchés par un événement naturel
Événement: _____ Date: _____
Conséquences: _____

3. Mesures de routine effectuées

☐ prise de nouvelles photos (emplacement?)

☐ nouv. marquage des emplacements photos

☐ nouveau marquage des limites

☐ autres mesures de routine

4. Remarques, constatations particulières

5. Notice pour le prochain relevé consécutif et remarques

Les photos 2009, 2010 et 2011 sont disponibles en fichiers séparés

Pas de travaux pendant l'année écoulée

A l'ouest de la photo no 4, cailloux qui c'est détaché

Lieu, date:
Sonvilier, le 15 juin 2012

Personne compétente:
Pierre-Yves Vuilleumier

Commune / lieu:	Sonceboz (Est)	Relevé consécutif No	2
Placette témoin No:	4	Date dernier relevé consécutif.:	
Personne compétente:	Markus Angehrn et pierre-Yves Vuilleumier	Date relevé consécutif actuel:	09.06.2011

Esquisse de la situation: (noter les modifications constatées sur la surface)

Checkliste: quand est-il nécessaire de procéder à un nouveau relevé de la placette?

en général: l'état et / ou le développement ont tellement changé que le form. 2 doit être corrigé.

les points suivants peuvent être des motifs pour un nouveau relevé avec form. 2 :

- ☐ changements nettement visibles dans le peuplement, p. ex. tempête (>20% des arbres sont renversés)
- ☐ gros dégâts dus au bris de neige
- ☐ le développement attendu de la surface a changé du tout au tout
- ☐ gros dégâts d'abrouissement dus au gibier (p. ex. régénération du sapin fortement menacée)
- ☐ gros dégâts dus aux chutes de pierres
- ☐ la surface ou une partie de celle-ci a été fortement modifiée par un glissement
- ☐ forte attaque de bostryches
- ☐ une mesure forestière a été effectuée (p. ex. coupe, soins, plantations)
- ☐ l'image du peuplement a fortement changé
- ☐ la fonction forestière a changé
- ☐ un changement intervenu a considérablement influencé le but poursuivi
- ☐ la composition des essences s'est considérablement modifiée (événement naturel, coupe, plantations)